

# ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE EN MEDIATION

## LES OBJECTIFS

- Comprendre le processus de médiation
- L'intégrer dans votre stratégie de gestion des contentieux
- Identifier votre rôle et votre valeur ajoutée

## LE PUBLIC, CONCERNÉ

- Juristes d'entreprises, directeurs juridiques
- Avocats

## LA MÉTHODE

Alternance d'exposés, d'interventions interactives et des mises en situation sous forme de jeux de rôle.

## NOS INTERVENANTS

- Hedwige Caldairou, avocat au Barreau de Paris, formateur et médiateur agréé au CMAP.
- Christel Wilbois Lauzeral, avocat au Barreau de Paris, ancien responsable juridique, formateur et médiateur agréé au CMAP.

## LA DURÉE

16 heures  
soit 2  
journées.

Institut 131,  
créé par le CMAP  
39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris



Contact et renseignements :  
Mélanie Germain Hayek  
institut131@cmmap.fr

# ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE EN MEDIATION

**Jeudi 4 avril 2019**  
**09h00-18h00**

## Comprendre le processus de médiation

Définition - Cadre juridique – Etapes du processus

La déontologie et l'éthique du médiateur

Les avantages de la médiation pour l'entreprise, pour le juriste d'entreprise, l'avocat accompagnateur

L'opportunité de recourir à la médiation : la médiation, pour quels types de dossiers ?

La place de la médiation dans la stratégie du contentieux

**Vendredi 12 avril 2019**  
**09h00-18h00**

## Comprendre le rôle du juriste, de l'avocat, dans le processus de médiation

Le rôle de chacun des acteurs : l'entreprise, le juriste, le conseil, le médiateur, le CMAP

Etre un acteur de la résolution du litige : apprécier l'opportunité, savoir la préconiser, organiser le processus, se préparer, identifier son rôle avant, pendant, après.

Etre un acteur de la prévention : la clause de règlement des différends

Outils et aspects pratiques - Mises en situation et étude de cas contentieux

Institut 131,  
créé par le CMAP  
39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris



Contact et renseignements :  
Mélodie Germain Hayek  
institut131@cmmap.fr



# ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE EN MEDIATION Bulletin d'inscription (page 1/2)

Quand Les 4 et 12 avril 2019

Où Les journées de formation se déroulent au CMAP-Institut 131  
39, avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris - de 09H à 18H

Civilité.....

Nom.....

Prénom..... Date de naissance.....

Société.....

Fonction.....

Adresse de facturation  Professionnelle  Personnelle

.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... Mobile.....

Courriel (contact inscription).....

Courriel participant (si différent ) .....

Comment avez-vous connu cette formation ?.....

.....

Tarif pour les 16 h de formation:

Early Bird jusqu'au  
01/02/2019: 950 € H.T.  
(soit 1140 € T.T.C.)

Après le 01/02/2019 :  
1 100 € H.T. (soit 1 320 €  
T.T.C.)

Je règle par :

Chèque bancaire à  
l'ordre du CMAP

Virement bancaire

J'accepte la diffusion  
de mes données  
personnelles au groupe de  
formation.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Outre les séances de formation, l'offre inclut la documentation ainsi que les pauses-café et les déjeuners. Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise  
date et signature

Bulletin d'inscription à  
retourner au CMAP-Institut 131

pour le CMAP-Institut 131  
date et signature

Institut 131,  
créé par le CMAP  
39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris



Contact et renseignements :  
Mélanie Germain Hayek  
institut131@cmap.fr



# ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE EN MEDIATION Bulletin d'inscription (page 2/2)

## Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

## Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

## Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

## Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

## Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

## Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.

Institut 131,  
créé par le CMAP  
39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris



Contact et renseignements :  
Mélanie Germain Hayek  
institut131@cmmap.fr